

TRADUCTEUR
ATTESTATION SUR L'HONNEUR
POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE
(IGREC n°396 et 406, circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil)

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom (s) :

atteste sur l'honneur

- être domicilié(e) :

- maîtriser parfaitement la langue française

- maîtriser parfaitement la langue :

- être en mesure d'assurer la traduction dans le cadre de la célébration du mariage de :

Monsieur / Madame¹

Monsieur / Madame¹

- m'engager à traduire fidèlement et sincèrement les lectures et interpellations faites par l'officier de l'état civil à l'occasion du mariage célébré le

- fournir une photocopie de ma pièce d'identité pour être annexée au dossier de mariage.

Fait à Evry-Courcouronnes

Le

Signature :

¹ Rayer la mention inutile.

INFORMATIONS PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La ville d'Evry-Courcouronnes attache une grande importance à la protection des données à caractère personnel et tient, à cet égard, à vous informer de la manière dont elle traite vos données.

Responsable de traitement

Dans le cadre de l'instruction des dossiers de mariage, vos données personnelles font l'objet d'un traitement dont la ville d'Evry-Courcouronnes est responsable.

Objet du traitement

Le traitement a pour finalité d'instruire les dossiers de mariage dont, notamment, la gestion, la publicité et la célébration des mariages par un officier d'état civil.

Fondements juridiques

Le traitement est nécessaire au respect des dispositions des articles 63 à 76 du code civil.

Catégories de destinataires

Les personnels et élus de la Ville d'Evry-Courcouronnes sont destinataires des données personnelles, dans les limites nécessaires à l'accomplissement des finalités du traitement, et uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données

Les données personnelles sont hébergées au sein de la Ville d'Evry-Courcouronnes dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité.

Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données :

- 10 années : données relatives à la gestion des dossiers de mariage.
- sans limitation : pièces annexes et données relatives aux registres d'état civil.

Droits sur vos données

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant.

Vous disposez également d'un droit de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer votre consentement.

Vous pouvez ainsi exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès du délégué à la protection des données (DPO) de la ville d'Evry-Courcouronnes.

Contactez le DPO par voie électronique : dpo@evrycourcouronnes.fr

Contactez le DPO par courrier postal :
Délégué à la protection des données
Mairie d'Evry-Courcouronnes
Hôtel de Ville
Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
91000 Evry-Courcouronnes

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).